



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**05/05/2020**

Le Collectif des maires anti-pesticides présidé par Daniel Cueff avait saisi le conseil d'État en janvier 2020 d'un recours **dirigé contre le décret et l'arrêté du 27 décembre 2019** fixant des distances minimales au regard des habitations pour l'épandage de pesticides.

Une première requête de **référé suspension** avait été déposée et avait donné lieu à une ordonnance du 20 février 2020 rejetant le recours pour défaut d'urgence la requête.

### **Nouveau recours auprès du Conseil d'Etat**

*« Nous avons annoncé ne pas communiquer, ni agir pendant cette période de crise sanitaire où tous les élus et le gouvernement agissent pour éviter le pire et soutenir les français et les françaises. Mais cette période grave n'a pas empêché certain à valider, à signer des chartes de voisinage totalement aberrantes »* Florence Presson. Cf. Communiqué de presse du 8 avril 2020.

Le Collectif des maires anti-pesticides vient de saisir le juge des référés d'une nouvelle demande de suspension.

Le Collectif des maires anti-pesticides met en évidence de nouveaux éléments :

- les liens probables entre les particules fines et la sensibilité aux Covid 19,
- le confinement qui expose les habitants vivants à proximité des champs d'épandage à la pollution atmosphérique 24 heures sur 24,
- une étude hollandaise mettant en lumière la présence d'une pollution pesticide sur une distance de 250 m.

*« Nous constatons que lorsque les risques se traduisent par des morts qui sont visibles immédiatement, l'Etat prend ses responsabilités et n'hésite pas à agir immédiatement. Cependant, lorsque que la visibilité des morts est différée dans le temps, l'Etat n'agit pas. Pire, il interdit aux Maires de le faire. » Daniel Cueff.*

C'est pour cela que le Collectif des maires anti-pesticides saisi à nouveau le juge des référés d'une demande de suspension.

En effet, défenseurs de la santé publique de leurs habitants, les maires ne peuvent admettre que ceux-ci soient soumis de manière permanente à une pollution qui met en danger leur santé.

### **Commission européenne**

Parallèlement, Le Collectif des maires anti-pesticides et les maires de Gennevilliers, Savigny le Temple, Malakoff, Bagneux, Revest des Brousses et Sceaux ont saisi la Commission Européenne d'une demande de retrait de l'approbation du glyphosate ou a minima sa suspension immédiate.

**L'audience de référé devant le conseil d'État est prévue le 12 mai à 12 heures**

**Daniel Cueff**

Maire de Langouet

Président du Collectif

**Florence Presson**

Adjointe au maire de Sceaux

Vice-présidente du Collectif

**Contacts :**

**Florence Presson - Tél. : 06 15 94 63 04**

**Daniel Cueff - Tél. : 06 82 39 89 11**

**Corinne Lepage - 01 42 90 98 01**

**Renseignements : [www.maireantipesticide.fr](http://www.maireantipesticide.fr) / [contact@maireantipesticide.fr](mailto:contact@maireantipesticide.fr)**